PROCES VERBAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 JUILLET 2020 A 18H
A LA MAISON DES SPORTS – AVENUE LÉO LAGRANGE A THIERS

Thiers Dore et Montagne
L'INTERCO

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

Conseillers en exercice :	58
Conseillers présents :	53
Suppléants ayant voix délibérantes :	2
Conseillers représentés :	3
Total votants :	58

Conseiller.e.s présent.e.s :
Jean-Éric GARRET, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Atlantique MESSAN, Jean-Luc PRIVAT, Thomas BARNERIAS, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Ghislaine DUBIEN, Michel COUPERIER, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Georges LOPEZ, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Taya ADJIMI, Didier STURMA, Sophie DELAIGUE, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Régine BEAL, Tahar BOUANANE, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :
Daniel BERTHUCAT à Olivier CHAMBON
Pépita RODRIGUEZ à Bernard VIGNAUD
Régine BEAL à Eric BOUCOURT

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Bernard LORTON, Michel GONIN,

Conseillère suppléante ayant voix délibérante : Séverine CHAPUIS, Patrice BION

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE

Administration Générale

VIE INSTITUTIONNELLE

INSTALLATION DE L'ASSEMBLÉE

Le Président sortant installe l'Assemblée et fait lecture de la liste des Conseillers Communautaires.

ELECTION DU PRÉSIDENT

Désignation d'un secrétaire de séance : Pierre CONTIE.
Désignation de deux assesseurs : David DEROSSIS et Caroline GUELON.
Daniel BALISONI, le doyen d'âge, invite les candidats au poste de Président à se présenter.
Tony BERNARD est candidat à la Présidence de la Communauté de communes.

Il est procédé aux opérations de vote, dont les résultats figurent en annexe au procès-verbal d'élection.
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 58
- Bulletins blancs ou nuls : 10
- Suffrages exprimés : 48

Tony BERNARD obtient 48 voix (quarante-huit voix)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Proclame** Monsieur Tony BERNARD, Président de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne et le déclare installé.

Délibération n° 1 et Procès-verbal

COMPOSITION DU BUREAU – DÉTERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENT.E.S

Le Président rappelle que le nombre de Vice-Présidents est librement déterminé par le Conseil Communautaire, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif de celui-ci, arrondi à l'entier supérieur, soit 12 Vice-Présidents pour la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne ;
Le Conseil Communautaire peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-Présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Fixe** le nombre de Vice-Président.e.s à 12 ;
- **Approuve** la constitution d'un Bureau Communautaire composé :
  - Du Président
  - Des 12 Vice-Présidents
  - Et des Maires qui ne sont pas Vice-Présidents
- **Dit** que les Conseiller.e.s délégué.e.s participeront au Bureau Communautaire mais n'auront pas de voix délibérative au moment des votes.

Délibération n° 2 : unanimité

ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENT.E.S

En l'absence de dispositions légales particulières, les Vice-Présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Proclame** Stéphane RODIER, Conseiller Communautaire, élu 1er Vice-Président et le déclare installé,
  - Non-participation : 1
  - Nombre de bulletins : 57
  - Bulletins blancs : 6
  - Bulletins nuls : 1
  - Suffrages exprimés : 50

- **Proclame** Rachel BOURNIER, Conseillère Communautaire, élue 2ème Vice-Présidente et la déclare installée,
  - Nombre de bulletins : 58
  - Bulletins blancs : 2
  - Bulletins nuls :
  - Suffrages exprimés : 56
  - Suffrages obtenus :
    - Rachel BOURNIER : 47
    - Eric BOUCOURT : 9

- **Proclame** Olivier CHAMBON, Conseiller Communautaire, élu 3ème Vice-Président et le déclare installé,
  - Nombre de bulletins : 58
  - Bulletins blancs : 4
  - Bulletins nuls :
  - Suffrages exprimés : 54
  - Suffrages obtenus :
    - Olivier CHAMBON : 48
    - Eric BOUCOURT : 6

- **Proclame** Bernard VIGNAUD, Conseiller Communautaire, élu 4ème Vice-Président et le déclare installé,
  - Nombre de bulletins : 58
  - Bulletins blancs : 2
  - Bulletins nuls :
  - Suffrages exprimés : 56
  - Suffrages obtenus : 56

- **Proclame** Sophie DELAIGUE, Conseillère Communautaire, élue 5ème Vice-Présidente et la déclare installée,
  - Nombre de bulletins : 58
  - Bulletins blancs : 2
  - Bulletins nuls :
  - Suffrages exprimés : 56
  - Suffrages obtenus :
    - Sophie DELAIGUE : 45
    - Eric BOUCOURT : 11

- **Proclame** Philippe CAYRE, Conseiller Communautaire, élu 6ème Vice-Président et la déclare installé,
  - Nombre de bulletins : 58
  - Bulletins blancs : 4
  - Bulletins nuls :
  - Suffrages exprimés : 54
  - Suffrages obtenus :
    - Philippe CAYRE : 45
    - Eric BOUCOURT : 9

- **Proclame** Jean-François DELAIRE, Conseiller Communautaire, élu 7ème Vice-Président et le déclare installé,
  - Nombre de bulletins : 58
  - Bulletins blancs : 2
  - Bulletins nuls :
  - Suffrages exprimés : 56
  - Suffrages obtenus :
    - Jean-François DELAIRE : 46
    - Eric BOUCOURT : 10

- **Proclame** Philippe BLANCHOZ, Conseiller Communautaire, élu 8ème Vice-Président et le déclare installé,
  - Nombre de bulletins : 58
  - Bulletins blancs : 2
  - Bulletins nuls :
  - Suffrages exprimés : 56
  - Suffrages obtenus :
    - Philippe BLANCHOZ : 47
    - Eric BOUCOURT : 9

- **Proclame** Frédéric CHONIER, Conseiller Communautaire, élu 9ème Vice-Président et le déclare installé,
  - Nombre de bulletins : 58
  - Bulletins blancs : 2
  - Bulletins nuls :
  - Suffrages exprimés : 56
  - Suffrages obtenus :
    - Frédéric CHONIER : 50
    - Eric BOUCOURT : 6

- **Proclame** Pierre ROZE, Conseiller Communautaire, élu 10ème Vice-Président et le déclare installé,
  - Nombre de bulletins : 58
  - Bulletins blancs : 2
  - Bulletins nuls :
  - Suffrages exprimés : 56
  - Suffrages obtenus :
    - Pierre ROZE : 50
    - Tahar BOUANANE : 6

- **Proclame** Jean-Pierre DUBOST, Conseiller Communautaire, élu 11ème Vice-Président et le déclare installé,
    - Nombre de bulletins : 58
    - Bulletins blancs : 3
    - Bulletins nuls :
    - Suffrages exprimés : 55
    - Suffrages obtenus :
        - Jean-Pierre DUBOST : 37
        - Chantal CHASSANG : 18

- **Proclame** Thomas BARNERIAS, Conseiller Communautaire, élu 12ème Vice-Président et le déclare installé.
    - Nombre de bulletins : 58
    - Bulletins blancs : 3
    - Bulletins nuls :
    - Suffrages exprimés : 55
    - Suffrages obtenus :
        - Thomas BARNERIAS : 50
        - Eric BOUCOURT : 5

Délibération n° 3 : unanimité

19h00 - Départ de Ludovic COMBE (procuration à Pierre ROZE)

PRÉSENTATION DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Lecture est faite par le Président de la charte de l'élu local.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 FÉVRIER 2020

Rapporteur : Tony BERNARD

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 20 février 2020 est soumis à délibération.

Adopté à l'unanimité
1 Abstention : Jean-Luc PRIVAT
1 non-participation : Tahar BOUANANE

INDEMNITÉS DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENT.E.S

Rapporteur : Tony BRENARD

Considérant le renouvellement du Conseil communautaire, il convient, par délibération, de fixer les indemnités de fonction du Président et des Vices-Président.e.s de la Communauté de communes.
Les indemnités votées par le Conseil Communautaire pour l'exercice effectif des fonctions de Président ou de Vice-Président sont déterminées en appliquant un taux, relatif à la population du territoire de la Communauté de communes, au montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Réduit** le taux plafond de 10% pour les indemnités de fonction du Président et des Vice-Président.e.s.

Population	Taux maximal en %		Taux proposé en % à compter du 16 juillet 2020	
	Président	Vice-Président.e.s	Président	Vice-Président.e.s
De 20 000 à 49 999	67.50	24.73	60.75	22.26

Délibération n° 4 : unanimité
1 Abstention : Éric BOUCOURT

DÉLÉGATIONS AU BUREAU COMMUNAUTAIRE ET AU PRÉSIDENT

Rapporteur : Tony BERNARD

Vu la délibération n°20200715-01, en date du 15 juillet 2020, portant élection du Président de la Communauté de communes.

Considérant que le Président et le Bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire à l'exception :

- Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevance,
- De l'approbation du compte administratif,
- Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L 1612-15,
- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale,
- De l'adhésion de l'établissement à un établissement public,
- De la délégation de la gestion d'un service public,
- Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Le Président invite l'Assemblée à débattre.
Eric BOUCOURT sollicite une explication sur le périmètre de la délégation du Président et les montants plafonds de délégation, montants qu'il estime importants.
Tony BERNARD rappelle que la délégation du Conseil Communautaire a été « étendue » durant la toute fin de mandature précédente afin de signer un marché relatif à la construction de la piscine intercommunale**.** Il propose de modifier les points 4, 5 et 19 de la note, de réduire les seuils de délégation du Président au profit du Bureau Communautaire.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

- **Donne** délégation d'une partie de ses attributions au Président et au Bureau Communautaire.

<u>Délégation au Bureau Communautaire à compter du 17/07/2020 :</u>

1° De fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Communautaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Communauté de communes qui n'ont pas un caractère fiscal ;

2° De demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de subventions et de décider de l'octroi de subventions dans le cadre du budget voté.

3° De procéder, dans les limites fixées par le Conseil Communautaire à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ; Il est proposé que cette délégation porte sur des emprunts à taux fixe et d'un montant maximum de 5 000 000 d'euros ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget : Il est proposé que cette délégation porte sur les montants compris entre 100 001 euros HT et 5 000 000 euros HT ;

5° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 2 millions d'euros.

Délégation au Président :

6° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget : Il est proposé que cette délégation porte sur un montant maximum de 100 000 euros HT;

7° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services publics communautaires ;

8° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

9° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

10° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;

11° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

12° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

13° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

14° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Communauté de communes à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

15° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

16° D'exercer, au nom de la Communauté de communes, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la Communauté de communes en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code. Il est proposé que la délégation se limite à une valeur vénale de 1 million d'euros.

17° D'intenter au nom de la Communauté de communes les actions en justice ou de défendre la Communauté de communes dans les actions intentées contre elle : *en demande ou en défense, ou en tant que partie civile devant les juridictions administratives et judiciaires en première instance, en appel et en cassation ainsi que dans le cadre de toute procédure amiable (médiation ; conciliation) ;*

18° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires, quel que soit le montant ;

19° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la Communauté de communes préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

20° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

21° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la Communauté de communes et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code ;

22° D'exercer au nom de la Communauté de communes le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ;

23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la Communauté de communes ;

24° D'autoriser, au nom de la Communauté de communes, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

25° D'exercer, au nom de la Communauté de communes, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article L. 151-37 du code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne.

- **Rappelle** que, lors de chaque réunion du Conseil Communautaire, le Président rendra compte des attributions exercées, par lui-même et le Bureau, par délégation du Conseil Communautaire.

Délibérations n° 5 : unanimité
1 abstention : Christiane SAMSON

CRÉATION DES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Rapporteur : Tony BERNARD

Au regard des articles L. 2121-22 et L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil peuvent être formées, soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la création des commissions thématiques communautaires,
- **Précise** les modalités de leur composition.

1. Economie
2. Mobilité
3. Centre aquatique et sports
4. Finances
5. Patrimoine bâti communautaire
6. Culture
7. Petite enfance /Enfance/ jeunesse
8. Aménagement et Urbanisme
9. Politique de la Ville et Habitat
10. Forêt / Agriculture
11. Valorisation des déchets
12. SPANC / Gestion de l'eau
13. Santé et bien vieillir
14. Tourisme et sites de loisirs
15. Transition écologique et Développement Durable

Délibération n° 6 : unanimité

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Rapporteur : Tony BERNARD

Considérant que la commission est présidée par le Président de la Communauté de Communes, il convient d'élire cinq Conseillers Communautaires titulaires et cinq Conseillers Communautaires suppléants.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la composition de la Commission d'Appel d'Offres à titre permanent, pour la durée du mandat ;
- **Proclame** les Conseillers Communautaires suivants élus membres de la commission d'appel d'offre :

Membres titulaires :	Membres suppléants :
- Bernard VIGNAUD	- Frédéric CHONIER
- Olivier CHAMBON	- Daniel BERTHUCAT
- Philippe CAYRE	- Jean-Pierre DUBOST
- Stéphane RODIER	- Pierre ROZE

- Francis ROUX
- Rachel BOURNIER

Délibération n° 7 : unanimité

DÉTERMINATION DU NOMBRE ET ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS)

Rapporteur : Tony BERNARD

Conformément à l'article R123-10 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) doit être renouvelé ;
Dès son renouvellement, le Conseil Communautaire doit procéder à l'élection de ses nouveaux membres.
Le Conseil d'Administration sera constitué de 19 membres.

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) est composé, outre le Président de la Communauté de communes qui est Président de droit du CIAS, à parité de membres élus au sein du Conseil Communautaire et de membres nommés parmi les personnes qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social, menées sur le territoire de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la composition du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS),
- **Elit** 9 Conseillers Communautaires au Conseil d'Administration du CIAS :
  - Jean-Pierre DUBOST
  - Maryse BARGE
  - Mohammed OULABBI
  - Pépita RODRIGUEZ
  - Daniel BALISONI
  - Chantal CHASSANG
  - Martine MUNOZ
  - Stéphane RODIER
  - Hélène BOUDON.

Délibération n° 8 : unanimité

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE (CT)

Rapporteur : Tony BERNARD

La délibération n° 20180329-04 en date du 29 mars 2018, porte création d'un comité technique commun entre l'EPCI et le CIAS.
Il convient de renouveler le collège des élus communautaires qui siègent au sein de cette instance.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Proclame** les membres du Comité Technique de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne comme suit :

titulaires	**suppléants**
Tony BERNARD,	Bernard VIGNAUD,

Philippe BLANCHOZ,	Jean-François DELAIRE
Stéphane RODIER,	Sylvain HERMAN
Rachel BOURNIER,	Pierre ROZE
Jean-Pierre DUBOST	Olivier CHAMBON

Délibération n° 9 : unanimité

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ D'HYGIENE DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)

Rapporteur : Tony BERNARD

La délibération n° 20180920-03 en date du 20 septembre 2018, porte création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail commun entre l'EPCI et le CIAS.
Il convient de renouveler le collège des élus communautaires qui siègent au sein de cette instance.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Proclame** les membres du Comité Technique de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne comme suit :

titulaires	**suppléants**
Tony BERNARD,	Bernard VIGNAUD,
Philippe BLANCHOZ,	Jean-François DELAIRE
Stéphane RODIER,	Sylvain HERMAN
Rachel BOURNIER,	Pierre ROZE
Jean-Pierre DUBOST	Olivier CHAMBON

Délibération n° 10 : unanimité

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Rapporteur : Tony BERNARD

La délibération 20170301-11 du 1er mars 2017 autorise la création de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.
La commission est composée de membres des Conseils Municipaux des Communes concernées ; chaque Conseil Municipal dispose d'au moins un représentant.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),
- **Désigne** les Conseillers Communautaires suivants comme membres de ladite commission :

Daniel BALISONI	**Serge FAYET**
Thomas BARNERIAS	**Jean-Eric GARRET**
Tony BERNARD	**Michel GONIN**
Daniel BERTHUCAT	**Caroline GUELON**
Philippe BLANCHOZ	**Georges LOPEZ**
Rachel BOURNIER	**Bernard LORTON**
Jany BROUSSE	**Stéphane RODIER**
Eric CABROLIER	**Didier ROMEUF**
Olivier CHAMBON	**Pierre ROZE**
Chantal CHASSANG	**Christiane SAMSON**
Frédéric CHONIER	**Patrick SAUZEDDE**

Ludovic COMBE	**Serge THEALLIER**
Didier CORNET	**Bernard VIGNAUD**
Michel COUPERIER	**Philippe CAYRE**
Jean-François DELAIRE	**Sophie DELAIGUE**
Ghislaine DUBIEN	**Eric BOUCOURT**
Jean-Pierre DUBOST	

Délibération n° 11 : unanimité

20H30 : Départ de Sophie DELAIGUE – procuration à Stéphane RODIER

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THIERS DORE ET MONTAGNE AU SEIN DU VALTOM

Rapporteur : Tony BERNARD

Il convient de désigner, deux titulaires et deux suppléants en tant que représentants de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne au sein du VALTOM, à compter du 16 juillet 2020.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Désigne** en tant que représentants titulaires de la collectivité au VALTOM, les deux Conseillers suivants : Olivier CHAMBON et Ghislaine DUBIEN ;
- **Désigne** en tant que représentants suppléants de la collectivité au VALTOM, les deux Conseillers suivants : Bernard VIGNAUD et David DEROSSIS ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

Délibération n° 12 : unanimité

DÉSIGNATION DES DÉLEGUÉ.E.S AUX ORGANISMES EXTERIEURS « SPL LAÔ » ET « STATION VERTE »

Rapporteur : Tony BERNARD

Il convient de désigner des délégués chargés de représenter la collectivité dans chacun de ses organismes extérieurs.

1- **Label Station Verte**
2- **SPL Laô**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Désigne** les délégués représentant ces Communes et la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne comme suit :

Station Verte.	
Courpière	Laurent CLIVILLÉ
Vollore-ville	Pierre ROZE
SPL Laô	
CC Thiers Dore et Montagne	Ghislaine DUBIEN

Délibération n° 13 : unanimité

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉ.E.S A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU VERSANT DE LA DORE (CLE DU SAGE DORE)

Rapporteur : Tony BERNARD

Il convient de désigner un délégué chargé de représenter la collectivité au sein du la CLE DU SAGE DORE.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Désigne** en tant que représentant de la Communauté de communes au sein de la CLE du SAGE DORE : Thomas BARNERIAS

Délibération n° 14 : unanimité

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉ.E.S AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITÉ ET DE GAZ (SIEG)

Rapporteur : Tony BERNARD

Il convient de désigner un délégué chargé de représenter la collectivité au sein du SIEG.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Désigne** en tant que représentant de la Communauté de communes au sein du SIEG les Conseillers Communautaires suivant : David DEROSSIS (titulaire); Mohammed OULABBI (suppléant).

Délibération n° 15 : unanimité

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THIERS DORE ET MONTAGNE AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DU PARC LIVRADOIS FOREZ

Rapporteur : Tony BERNARD

Les statuts du Syndicat Mixte du parc Livradois Forez prévoient 8 conseillers titulaires pour la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne.
Il appartient à l'organe délibérant de désigner en son sein ses représentants.

Le Président invite l'Assemblée à débattre.
Chantal CHASSANG cède sa place à Eric BOUCOURT
Election à bulletin secret entre les candidats : Martine MUNOZ et Tahar BOUANANE
Bulletins blancs = 10
Martine MUNOZ = 38 voix
Tahar BOUANANE = 10 voix

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Désigne** en tant que représentants de la communauté au sein du Syndicat Mixte du Parc Livradois Forez les conseillers communautaires suivants :
  - Thomas BARNERIAS
  - Éric BOUCOURT
  - Daniel BALISONI
  - André DEBOST
  - Georges LOPEZ

- Ghislaine DUBIEN
- Jany BROUSSE
- Martine MUNOZ

Délibération n° 16 : unanimité

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THIERS DORE ET MONTAGNE AU SEIN DE LA FORMATION GRAND CYCLE DE L'EAU SUR LE BASSIN VERSANT DE LA DORE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC LIVRADOIS FOREZ

Rapporteur : Tony BERNARD

Il appartient au Conseil Communautaire de désigner ses représentants au sein de la formation « Grand Cycle de l'Eau sur le bassin versant de la Dore du Syndicat Mixte du Parc Livradois Forez.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Désigne** en tant que représentants de la Communauté de communes au sein de la formation Grand Cycle de l'eau sur le Bassin versant de la Dore du Syndicat Mixte du Parc Naturel Livradois Forez, les Conseillers Communautaires suivants :
  - David DEROSSIS
  - Thomas BARNERIAS.

Délibération n° 17 : unanimité

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THIERS DORE ET MONTAGNE AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE « MÉTROPOLE CLERMONT VICHY AUVERGNE »

Rapporteur : Tony BERNARD

Les statuts du Syndicat Mixte « Métropole Clermont Vichy Auvergne » prévoient 1 conseiller titulaire et 1 conseiller suppléant pour la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne. Il appartient à l'organe délibérant de désigner en son sein, ses représentants.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Désigne** en tant que représentant de la Communauté de Communes au sein du Syndicat Mixte « Métropole Clermont Vichy Auvergne » les Conseillers Communautaires suivant :
  - Tony BERNARD (titulaire) et Stéphane RODIER (suppléant).

Délibération n° 18 : unanimité

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THIERS DORE ET MONTAGNE AU SEIN DU SYNDICAT FERROVAIRE DU LIVRADOIS FOREZ

Rapporteur : Tony BERNARD

Les statuts du Syndicat Ferroviaire du Livradois Forez prévoient 3 conseillers titulaires pour la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne.
Il appartient à l'organe délibérant de désigner en son sein, ses représentants.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Désigne** en tant que représentants de la Communauté de communes au sein du Syndicat Ferroviaire du Livradois Forez les Conseillers Communautaires suivants :
  Titulaires :
  - Bernard LORTON
  - Rachel BOURNIER
  - Tony BERNARD

Délibération n° 19 : unanimité

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THIERS DORE ET MONTAGNE AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DU SECONDAIRE

Rapporteur : Tony BERNARD

Le rapporteur informe l'Assemblée qu'avant la naissance de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, il existait des représentants communautaires au sein des établissements scolaires thiernois.

Il convient ainsi de délibérer de nouveau afin de désigner des représentants communautaires au sein :

- Des lycées MONTDORY, JEAN ZAY et GERMAINE TILLON
- Du collège AUDEMBRON.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Désigne** :
  - Sophie DELAIGUE pour siéger aux Conseils d'Administration des lycées MONTDORY et GERMAINE TILLON, ainsi qu'au collège AUDEMBRON ;
  - Hélène BOUDON pour siéger au Conseil d'Administration du lycée JEAN ZAY.

Délibération n° 20 : unanimité

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THIERS DORE ET MONTAGNE
AU SEIN DE LA FORMATION SCOT DU SYNDICAT MIXTE DU PARC LIVRADOIS FOREZ

Rapporteur : Tony BERNARD

Les statuts du Syndicat Mixte du Parc Livradois Forez prévoient 11 délégués pour la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne.
Il appartient à l'organe délibérant de désigner en son sein ses représentants.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Désigne** en tant que représentants de la Communauté de communes au sein de la Formation SCOT du Syndicat Mixte du Parc Livradois Forez les Conseillers Communautaires suivants :
  - Thomas BARNERIAS

- Alexandra VIRLOGEUX
- Jean-François DELAIRE
- Serge THEALLIER
- Christiane SAMSON
- Bernard LORTON
- Bernard VIGNAUD
- David DEROSSIS
- Sophie DELAIGUE
- Stéphane RODIER
- Tony BERNARD

Délibération n° 21 : unanimité

MAISON DU TOURISME DU LIVRADOIS-FOREZ (AMBERT, BILLOM, LEZOUX, THIERS) ET ENTENTE « POLITIQUE TOURISTIQUE DU LIVRADOIS-FOREZ » : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

Rapporteur : Tony BERNARD

Considérant le renouvellement de l'Assemblée délibérante, il convient de désigner 3 représentants de la Communauté de communes pour chacun de ces partenaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Désigne** 3 représentants :
  - Frédéric CHONIER
  - Atlantique MESSAN
  - Pierre CONTIE

Délibération n° 22 : unanimité

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉ.E.S AU SEIN DU CNAS

Rapporteur : Tony BERNARD

Considérant le renouvellement de l'Assemblée délibérante, le Conseil doit désigner un représentant en sein du CNAS.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Désigne** Philippe BLANCHOZ en tant que Conseiller Communautaire au sein du CNAS.

Délibération n° 23 : unanimité

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THIERS DORE ET MONTAGNE AU SEIN DE L'EPF SMAF

Rapporteur : Tony BERNARD

Les statuts de l'EPF SMAF prévoient 15 délégués titulaires et 15 délégués suppléants pour représenter la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne. Il appartient au Conseil Communautaire de désigner en son sein ses représentants.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Désigne** en tant que représentants de la Communauté de communes au sein de l'EPF SMAF les Conseillers Communautaires suivants :

COMMUNES	Titulaires	Suppléants
ARCONSAT		Jean-Eric GARRET
AUBUSSON D'AUVERGNE		Stéphane GUILLAUME
AUGEROLLES		Jean-Paul VIALLON
CELLES SUR DUROLLE		Marc YTOURNEL
CHABRELOCHE		Séverine BREBION
CHARNAT		Stéphanie BERNARD
CHATELDON	Tony BERNARD	
COURPIERE	Bernard PFEIFER	
DORAT		Thomas BARBAT
ESCOUTOUX	Béatrice DOUROUX	
LACHAUX		Michel COUPERIER
LA MONNERIE LE MONTEL	Chantal CHASSANG	
NERONDE SUR DORE	Adeline MATIAS	
NOALHAT	Ludovic DASSAUD	
OLMET	Jany BROUSSE	
PALLADUC	Serge PERCHE	
PASLIERES	Julien BRUGEROLLES	
PUY GUILLAUME	Bernard VIGNAUD	
LA RENAUDIE	Ghislaine DUBIEN	
RIS		Robert FOUCHER
SAINT FLOUR L'ETANG	Fabienne ROUSSEAU	
SAINT REMY SUR DUROLLE		Andréa LECOQ
SAINT VICTOR MONTVIANEIX	Serge FAYET	
SAINTE AGATHE		Daniel FAIVRE
SAUVIAT		René DOZOLME
SERMENTIZON		Sylvain BARRY
THIERS	David DEROSSIS	Sylvain HERMAN
VISCOMTAT		Didier CORNET
VOLLORE MONTAGNE	Jean-François DELAIRE	
VOLLORE VILLE		Dominique MAYET

Délibération n° 24 : unanimité

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DE SAINT-FLOUR L'ÉTANG AU SEIN DU SIVOS DE LA RÉGION DE BILLOM

Rapporteur : Tony BERNARD

Considérant que la Communauté de communes est désormais compétente en la matière sur l'ensemble du territoire ;
Considérant que la Commune de SAINT-FLOUR L'ETANG adhère au Syndicat Intercommunal à Vocation Sociale (SIVOS) de la Région de BILLOM ;
Considérant le renouvellement de l'Assemblée délibérante, le Conseil doit désigner 2 représentants au sein du SIVOS de la Région de Billom.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la désignation de 2 délégués pour la Commune de Saint-Flour l'Etang :

- Joëlle MYE
- Valérie PACALET

Délibération n° 25 : unanimité

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES DE DORAT, NÉRONDE SUR DORE ET SERMENTIZON AU SEIN DU SIAD DE LEZOUX

Rapporteur : Tony BERNARD

Considérant que la Communauté de communes est désormais compétente en la matière sur l'ensemble du territoire ;
Considérant que les Communes de DORAT, NÉRONDE-SUR-DORE et SERMENTIZON adhèrent au Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile (SIAD) de LEZOUX ;
Considérant le renouvellement de l'Assemblée délibérante, le Conseil Communautaire doit désigner des délégués pour les Communes de DORAT, NERONDE SUR DORE et SERMENTIZON.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la désignation des délégués pour les Communes de DORAT, NERONDE SUR DORE et SERMENTIZON, comme suit :

▪ **Commune de DORAT** :
- Tiphaine FLORES - Titulaire
- Noël DELARBOULAS - titulaire
- Sylvie CLEMENCON - suppléante

▪ **Commune de NERONDE SUR DORE**
- Danièle DELAFOUILHOUZE - Titulaire
- Patricia MADERE - titulaire
- Marie-Claude DELAFOUILHOUZE - suppléante

▪ **Commune de SERMENTIZON**
- Elisabeth FRESNEAU LABARRE - Titulaire
- Christiane DEFRADAS - titulaire
- Christiane CHAMPELOU - suppléant

Délibération n° 26 : unanimité

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THIERS DORE ET MONTAGNE AU SEIN DE L'ADUHME

Rapporteur : Tony BERNARD

Le rapporteur expose à l'Assemblée qu'il convient de désigner deux représentants au sein de l'ADUHME.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Désigne** en tant que représentant de la Communauté de communes au sein de l'ADUHME les Conseillers Communautaires suivants :
  - Jean-François DELAIRE - titulaire
  - David DEROSSIS suppléant.

Délibération n° 27 : unanimité

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THIERS DORE ET MONTAGNE AU SEIN D'INITIATIVE THIERS AMBERT

Rapporteur : Tony BERNARD

Initiative Thiers Ambert est une plateforme du réseau d'Initiative France pour les arrondissements de Thiers et Ambert. Cette plateforme est un outil financier d'aide à la création, de reprise d'entreprise et d'accompagnement financier pour les entrepreneur.e.s qui ont un projet de création, de reprise, de croissance ou d'innovation.

Dans ce cadre, Initiative Thiers Ambert apporte aux entrepreneur.e.s une aide gratuite pour :

- Des conseils pour le montage financier des projets,
- Un prêt d'honneur à taux 0 % pour renforcer leurs fonds propres,
- Du suivi et parrainage pour bien démarrer leur activité.

Considérant l'adhésion de Thiers Dore et Montagne à la plateforme Initiative Thiers Ambert.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Désigne** Sophie DELAIGUE pour représenter la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne au Conseil d'Administration (collège collectivités publiques).

Délibération n° 28 : unanimité

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THIERS DORE ET MONTAGNE AU SEIN DE L'ASSOCIATION SOLIHA PUY-DE-DOME

Rapporteur : Tony BERNARD

Le rapporteur rappelle à l'Assemblée que l'association SOLIHA Puy-de-Dôme est depuis 2016 l'opérateur en charge du suivi-animation des PIG de la Montagne Thiernoise et du Pays de Courpière.
Conformément aux statuts de cette association, la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne en est membre de droit. Elle est à ce titre dispensée de cotisation annuelle.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Désigne** Alain CHASSAGNE comme représentant de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne au sein de l'association SOLIHA Puy-de-Dôme.

Délibération n° 29 : unanimité

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THIERS DORE ET MONTAGNE
AU SEIN DE L'ADIL 63

Rapporteur : Tony BERNARD

Considérant le renouvellement de l'Assemblée délibérante, il convient de désigner un représentant de la Communauté au sein de l'ADIL 63.
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Désigne** Martine MUNOZ comme représentant de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne au sein de l'ADIL 63.

Délibération n° 30 : unanimité

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THIERS DORE ET MONTAGNE
AU SEIN DE L'ATMO AUVERGNE RHONE ALPES

Rapporteur : Tony BERNARD

Le Président explique qu'ATMO Auvergne-Rhône-Alpes est l'observatoire régional agrée pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air.
Vu la délibération n° 20170921-21 du 21 septembre 2017 relative à l'adhésion de la Communauté de communes à ATMO Auvergne-Rhône-Alpes (ATMO AuRA) et à la désignation d'un représentant de Thiers Dore et Montagne au sein de cette association.

Considérant le renouvellement de l'Assemblée délibérante, il convient de désigner un représentant de la Communauté au sein d'ATMO AuRA.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Désigne** Jean-François DELAIRE comme représentant de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne au sein de cette association.

Délibération n° 31 : unanimité

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS
AU SEIN DE L'AGSGV 63

Rapporteur : Tony BERNARD

Par délibération en date du 27 avril 2017, la Communauté de communes a décidé d'adhérer à l'AGSGVL, Association de Gestion du Schéma des Gens du Voyage du Puy-de-Dôme.

Considérant le renouvellement de l'Assemblée délibérante, il convient de désigner un représentant titulaire et un suppléant.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Désigne** Stéphane RODIER comme représentant titulaire de la Communauté de communes à l'AGSGV63, et Martine MUNOZ comme représentante suppléante.

Délibération n° 32 : unanimité

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THIERS DORE ET MONTAGNE AU SEIN DE L'ASSOCIATION RELF (RANDONNÉES EN LIVRADOIS FOREZ)

Rapporteur : Tony BERNARD

Il convient de désigner un référent de Thiers Dore et Montagne pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'association RELF (Randonnée en Livradois Forez) suite au renouvellement de l'Assemblée délibérante.
Le Président demande à l'assemblée qui est candidat.
Est candidat : Patrick SAUZEDDE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Désigne** Patrick SAUZEDDE pour représenter la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne au sein du Conseil d'Administration de l'association RELF.

Délibération n° 33 : unanimité

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THIERS DORE ET MONTAGNE AU SEIN DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS EN CHARGE DU SPORT (ANDES)

Rapporteur : Tony BERNARD

Vu la délibération 20181220-17 du 20 décembre 2018, autorisant l'adhésion de la Communauté de Communes à l'Association Nationale des Elus en charge du Sport).

Considérant le renouvellement de l'Assemblée délibérante, il convient de désigner un représentant de la collectivité auprès de l'ANDES.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Désigne** Monique DURAND PRADAT comme représentante de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne auprès de cette même association.

Délibération n° 34 : unanimité

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA RÉGIE SPANC THIERS DORE ET MONTAGNE

Rapporteur : Tony BERNARD

Délibération n° 35 : ajournée

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THIERS DORE ET MONTAGNE
AU SEIN DES COMMUNES FORESTIERES

Rapporteur : Tony BERNARD

Considérant le renouvellement de l'Assemblée délibérante, il convient de désigner un titulaire et un suppléant pour représenter la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Désigne** Jean-François DELAIRE, titulaire et Pierre ROZE, suppléant, pour représenter Thiers Dore et Montagne aux Communes Forestières du Puy-de-Dôme.

Délibération n° 36 : unanimité

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS
AU SYNDICAT DES TRANSPORTS URBAINS THIERNOIS

Rapporteur : Tony BERNARD

Le rapporteur rappelle la prise de compétence mobilité au 1er janvier 2020 et la représentation-substitution de Thiers Dore et Montagne à la Commune de THIERS.

A ce titre, Thiers Dore et Montagne doit nommer les 10 délégués qui siégeront au Syndicat mixte nouvellement créé.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Désigne** les 10 délégués comme suit :
    - Tony BERNARD
    - Stéphane RODIER,
    - Olivier CHAMBON,
    - Jean-Pierre DUBOST,
    - Daniel BERTHUCAT,
    - Bernard LORTON,
    - David DEROSSIS,
    - Thierry BARTHELEMY,
    - Martine MUNOZ
    - Eric BOUCOURT
- **Notifie** la délibération au Syndicat des Transports Urbains Thiernois.

Délibération n° 37 : unanimité

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT
AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE THIERS

Rapporteur : Tony BERNARD

Considérant le renouvellement de l'Assemblée délibérante, il convient de procéder à la désignation d'un Conseiller Communautaire au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Thiers.

Le Président rappelle les trois collèges constitutifs des membres qui bénéficient de voix délibératives :

- Les représentants des collectivités territoriales
- Les représentants du personnel
- Les représentants des personnalités qualifiées

Il est proposé que Tony BERNARD, Président, puisse siéger au sein de ce collège en tant que représentant de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne.
Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- **Approuve** la désignation de Tony BERNARD, au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Thiers.

Délibération n° 38 : unanimité

FINANCES

DEMANDE DE SUBVENTION
DOTATION DE SOUTIEN DE L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2020
AU TITRE DU CONTRAT DE RURALITÉ
CONSTRUCTION DU CENTRE AQUATIQUE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rapporteur : Tony BERNARD

Considérant que la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (CCTDM) pourrait bénéficier de cette aide financière au titre du contrat de ruralité dans le cadre de la conduite du projet de construction d'un centre aquatique. Ce centre aquatique, sobre, bénéficiera d'équipements énergétiques efficaces et optimisés. L'ensemble des travaux de conception/réalisation est estimé à 9 515 721.60 € HT, auxquels s'ajoutent les frais d'ingénierie. Le coût estimé de l'opération est de 10 137 189.60 € HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le projet présenté et la demande de subvention au titre de la DSIL 2020 dans le cadre du contrat de ruralité ;
- **Autorise** le Président à demander ladite subvention ;
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à la présente décision.

Délibération n° 39 : unanimité

PROJET DE CONSTRUCTION DU CENTRE AQUATIQUE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THIERS DORE ET MONTAGNE
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT AMBITION RÉGION (PISCINE INTERCOMMUNALE)

Rapporteur : Tony BERNARD

Considérant le Contrat Ambition Région signé le 17 mai 2018 entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (CCTDM) ;

Considérant que le programme d'investissement portant sur la construction du centre aquatique peut bénéficier d'une aide financière régionale dans le cadre du Contrat Ambition Région (CAR).

Ce programme bâtimentaire comprend les travaux de construction d'un centre aquatique permettant l'accès à tous les publics. Il recevra les scolaires, le tissu associatif et le grand public dans un bâtiment à haute performance énergétique sur un site naturel. Une volonté est portée sur l'autoconsommation électrique, la récupération des eaux de bassins, une gestion de la production de chaleur, l'isolation qui vont ainsi rationaliser les couts de fonctionnement.
Le projet comprend notamment l'ensemble des coûts études (621 468€) de travaux (9 515 721,60 €) pour un total investissement de **10 137 189,60 €** HT.

C'est pourquoi, il est proposé à l'Assemblée de solliciter une subvention régionale de 1 500 000€ au titre du CAR pour la conduite de ce programme d'investissement.
Le plan de financement prévisionnel peut ainsi être décliné comme suit :

Coût estimé opération : 10 137 189.60€ HT

Subvention sollicitée auprès de l'Etat (DSIL) sur le programme :	493 000.00 €
Subvention régionale (CAR) sur le volet travaux (8 860 672,23€) :	1 500 000.00 €
Subvention départementale (CTDD) :	1 644 000.00 €
Subvention de l'Agence nationale du Sport :	700 000.00 €
Autofinancement EPCI :	5 800 189.60 €

D'autres sources de financement (DETR/ CAR 2/ FEDER) sont en cours de sollicitation en vue de réduire le besoin de financement du programme.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le projet présenté et la demande de subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre du Contrat Ambition Région ;
- **Autorise** le Président à signer tous documents relatifs à la présente décision.

Délibération n° 40 : unanimité

Délégation au Président

Le Président communique au Conseil Communautaire, qu'en vertu des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des collectivités territoriales et de la délibération n° 20170201-01 du 1er février 2017 portant délégation du Conseil Communautaire au Président, les décisions suivantes ont été prises :

N°	Objet	Attributaire	Date de signature	Montant
2020-10	Renouvellement Bail RAMPE Courpière		24/02/2020	
2020-11	Convention de mise à disposition RAMPE Courpière aux services PMI 63		24/02/2020	
2020-12	Convention pluriannuelle d'objectifs	ACTYPOLES	24/02/2020	76 600.00 €
2020-13	Convention pluriannuelle objectif INSERFAC	INSERFAC	24/02/2020	48 100.00 €
2020-14	Convention Assistance financière	Finance Consult	20/05/2020	1 000.00 € intervention/jour
2020-15	Création d'une régie temporaire pour spectacle	Concert les	02/03/2020	100.00 €

	Concert du 13/03/2020	Automnales		Fonds de caisse
2020-15 Bis	Choix étude extension ZAE	URBA SITE	02/03/2020	329 366.00 € HT
2020-16	Tarifs de la base de loisirs du Lac		05/03/2020	
2020-17	Jours et horaires d'ouverture de la piscine de St Rémy		23/03/2020	
2020-18	Tarifs du service de l'éducation à l'environnement pour un développement durable		26/06/2020	
2020-19	DM N° 1 Budget Politique de la Ville		19/03/2020	
2020-20	Prime exceptionnelle COVID 19		20/05/2020	
2020-21	ZAE Lagat cession de terrain	Mme MEUNIER Transports BAYLE	22/05/2020	50 000.00 € HT
2020-22	ZAE Matussière cession de terrain	SARL CHALEIL CHILDERIC	22/05/2020	43 500.00 € HT
2020-23	ZAE Matussière cession de terrain	Entreprise EUROLAM	22/05/2020	177 000.00 € HT
2020-24	ZAE Matussière cession de terrain	M. DEWALD	22/05/2020	47 250.00 € HT
2020-25	AC – ACI Courpière	VILLE DE COURPIERE	19/05/2020	16 228.00 € HT
2020-26	Demande de subvention DSIL au titre du contrat de ruralité		02/06/2020	
2020-27	Augmentation du temps de travail		29/05/2020	
2020-28	Loyer CIO (annule et remplace la décision 2019-49 – erreur matérielle)		09/12/2019	56 517.00 € montant annuel
2020-29	ZAE Matussière cession de terrain	SCI CSBG	03/06/2020	75 000.00 € HT
2020-30	prise en charge enseigne	Epicerie Multiservices PALLADUC	26/05/2020	1 150.00 € HT
2020-31	Avenant à la convention relative à l'accueil en résidence d'une architecte et d'une illustratrice	Alice LELOUP	09/06/2020	
2020-32	Attribution d'aides directes aux entreprises du commerce, de l'artisanat et des services	TATIE BURGER	10/06/2020	3 078.00 €
2020-33	Avenant n°1 – marché d'administration courante du SIG	INFO TP	17/02/2020	
2020-34	convention relative aux modalités d'accès aux données de la cartographie de l'occupation du Parc Social	GIP-SNE et AURA HLM	16/03/2020	
2020-35	convention d'objectif et de financement pour l'amélioration de l'habitat des personnes retraitées	MSA	04/03/2020	
2020-36	convention d'habilitation et de partenariat d'un organisme public pour la réalisation de diagnostics vérifiant les critères de décence du logement	CAF	17/03/2020	
2020-37	Avenant n° 2 – marché d'administration courante du SIG	INFO TP	10/06/2020	
2020-38	Avenant n° 1 – marché de maintenance du SIG	INFO TP	10/06/2020	
2020-39	marché espaces verts zones d'activités	SOLS ET PAYSAGES (ASP) et CHALEIL Christophe	29/04/2020	26 568.60 € HT
2020-40	Participation au fonds régional d'urgence (aides aux entreprises suite au COVID 19)	REGION UNIE	12/06/2020	162 348.00 €
2020-41	Contrat d'apprentissage		02/07/2020	
2020-42	Indemnité forfaitaire fonctions itinérantes des agents d'entretien et de restauration		02/07/2020	
2020-43	Convention régionale aides aux entreprises par les Communes, les EPCI et la Métropole de Lyon		12/06/2020	

2020-44	Avenant n° 1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public TDM	Jérôme FAUGERE Le Roc blanc	18/05/2020	864.00 €
2020-45	Avenant à la convention Habitat et cadre de vie	CARSAT	28/02/2020	
2020-46	Avenant n° 2 Bail commercial TDM	SPA Les Bois Noirs	13/05/2020	10 400.00 €
2020-47	Mesures de soutien	Restaurant le 2013 – Julien METTE	04/05/2020	
2020-48	Mesures de soutien	Société SPACE TIMES	04/05/2020	
2020-49	Modification de la régie de recettes Boutique du Lac et création d'une régie d'avances		15/06/2020	
2020-50	Tarifs de la Base de Loisirs du Lac d'Aubusson		05/03/2020	
2020-51	Indemnisation Compte épargne Temps		02/07/2020	
2020-52	Convention d'occupation du domaine public TDM (module 2 – Lagat)	Société d'Ingénierie Plastique (S.I.P)	01/04/2020	Redevance mensuelle 729.00 € HT
2020-53	Convention d'occupation du domaine public TDM (module 1 - Lagat)		20/04/2020	Redevance mensuelle 676.49 € HT
2020-54	Avenant n° 1 marché entretien espaces verts Zones d'Activités	ASP CHALEIL	12/06/2020	31 922.35 € HT
2020-55	Modification régie de recettes	Nautique Base de loisirs Aubusson	25/06/2020	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30